



L'an 2018 et le 16 Mars à 20 heures 35 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BRACCO Anne, Maire

Présents : Mme BRACCO Anne, Maire, Mmes : DUTHEIL Cécile, FERRU Nathalie, LABAUME SYLVAINÉ, THOMAS Sylvie, MM : AIMÉ Patrick, BRUERE Louis-Vincent, DAGE Daniel, DEROSIER Laurent, LANGE Jean-Jacques, MORIN Laurent, PATRIER Jacques, SEIGNEURY Stéphane

Excusé ayant donné procuration : M. BOUQUET Ludovic à M. PATRIER Jacques
Excusé : M. JOLY Didier

Invitée : Mme MARCHET Corinne

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

⇒ **M. PATRIER Jacques** a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU ET PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE du 30 Janvier 2018

⇒ Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'approuver le compte-rendu et le procès-verbal de la séance du 30 Janvier 2018.

Point sur le budget communal

M. BRUÈRE expose au conseil municipal : le budget 2018 qui s'inscrira toujours dans un contexte contraint malgré certaines améliorations

La baisse des dotations de l'Etat au plan national se poursuit. Cela se traduit pour GAS par une baisse de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 1 373 € en 2018

L'augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale, dispositif visant les communes les moins favorisées, permet de compenser la baisse de la DGF. Malgré cela, les hausses réglementaires subies sur le budget des Ressources Humaines (hausse du point d'indice, hausse des cotisations) sans même évoquer le RIFSEEP complexifient toujours fortement la gestion communale.

Des efforts importants pour un objectif clair: ne pas impacter la qualité de service rendu aux Gassiens sans interrompre les investissements. **La volonté du conseil municipal de ne pas augmenter les impôts locaux.** La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement légèrement en hausse de + 3,90 %, en 2017. La poursuite de la maîtrise des charges de personnel, et délégation à des prestataires de services,

Le stabilisation de l'aide apportée au monde associatif par des subventions, mise à disposition de la salle, terrain de sport, pétanque tennis,,,

☞ Grâce à ces efforts de gestion, la Municipalité parvient à maintenir une situation financière stable même si la commune ne **dégage pas de marges de manœuvre (CAF)** mais il faut noter **2 points positifs** :

1. **Endettement très faible**
2. **Trésorerie satisfaisante**

Aménagement de sécurité 1^{ère} tranche : demande de subvention au titre du FDI et des amendes de police 2018

Mme le Maire rappelle au conseil Municipal qu'une subvention est susceptible d'être accordée au titre du Fonds Département d'Investissement et des amendes de police pour l'opération « Aménagement de sécurité de la rue de la république - 1^{ère} tranche ».

Vu l'étude réalisée par l'entreprise LUSITANO INGENIERIE, maître d'œuvre ;

Le montant de cette opération se définit comme suit :

- | | |
|--|----------------|
| - Maîtrise d'œuvre | 19 350,00 € HT |
| - Aménagement de sécurité 1 ^{ère} tranche | 99 572,50 € HT |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention au titre du FDI et des amendes de police représentant 30 % de 99 572,50 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Nature des dépenses	A Montant H.T	B TVA	C Total des dépenses A+B	RESSOURCES	Montant	%
				Aides Publiques		
Aménagement de sécurité 1 ^{ère} tranche	99 572,50 €	19 914,50 €	119 487 €	- Département	22 458 €	30 %
Maîtrise d'œuvre	19 350,00 €	3 870,00 €	23 220 €	- Amendes de police	7 414 €	30 %
				AUTOFINANCEMENT		
				Autofinancement TTC	112 835 €	

Entretien des bâtiments communaux

■ Entreprise PICHOT :

Par lettre du 28 Janvier 2018, Madame PICHOT Brigitte désire mettre fin par anticipation au contrat le 30 Avril 2018. L'entreprise fait le nettoyage depuis 2003.

■ Consultation entreprise de nettoyage

Mme le maire explique à son conseil qu'une consultation pour l'entretien des locaux communaux, salle polyvalente / Mairie/Bibliothèque et Ecole élémentaire a été réalisée. Trois entreprises ont été consultées et deux ont répondu : LA RELUISANTE et CHROME (non répondue l'entreprise BOULANGER).

Pour information, le montant annuel de l'entreprise précédente était de 31 620 € T.T.C vitreries incluses.

Après avoir entendu son rapporteur M. BRUÈRE

➔ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :**

- **DE RETENIR** l'entreprise LA RELUISANTE sise 3 Rue Jean Perrin, 28600 Luisant : montant annuel 23 724 € T.T.C hors vitreries. Passage à la demande pour les vitreries € en H.T : Mairie : 45 €/Bibliothèque : 15 €/école / 160 €/Salle : 45 €
- **DE RECONDUIRE** le contrat conclu chaque année à date d'anniversaire. Contrat résiliable par lettre recommandée avec préavis de trois mois sans indemnité aucune.

CCPEIDF : lutte contre les inondations : point compétence GEMAPI

Mme le Maire rappelle que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018. Concernant la commune de GAS, la compétence est morcelée : SMVA a gardé la compétence GEMA et la CCPEIDF le PI.

Dans le cadre de l'étude inondation, un rapport a été réalisé par le cabinet BFEI. Un premier rendez-vous avec le directeur de la DDT et le SGREB a eu lieu en Février 2018 afin de trouver des solutions. Le cabinet réactualise son rapport avec les préconisations du SGREB. Le Vice-président de la Communauté des Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France a été informé.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de HOUX-YERMENONVILLE-ARMENONVILLE et GAS

Mme le Maire informe que la Commune de Houx s'est rattachée à la CA Chartres Métropole. N'ayant pas souhaité l'adhésion au syndicat SDE, et ne pouvant pas assurer la continuité du service public, il est nécessaire de procéder à la modification des statuts.

VU la délibération du Comité syndical en date du 18 décembre 2017 par laquelle il a approuvé les modifications apportées aux statuts du syndicat, et portant notamment sur l'autorisation d'assurer la distribution en eau potable sur le territoire de la Commune de HOUX conformément aux lois et règlements en vigueur

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les modifications susmentionnées,
Sur le rapport de M. SEIGNEURY et sur sa proposition,

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :**

- **D'ADOPTER** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Houx-Yermenonville-Armenonville et Gas (S.D.E).

Commission évènement «FÊTES du Village » élargie à l'ensemble du conseil

La fête du village est lancée et avance à grands pas !!!! La date retenue est le Samedi 8 Septembre 2018.

Elle permettra à la commune de valoriser son patrimoine, rassembler les concitoyens, et les divertir grâce à une programmation festive et culturelle de qualité. Elle constituera dans tous les cas une occasion de travailler avec ses partenaires (institutionnels, associatifs, publics ou privés) afin de co-organiser ce « GRAND » évènement qui, s'il est réussi et suscite l'enthousiasme du public, aidera la commune à capitaliser une image positive au même titre que la fête de la musique dont la réputation n'est plus à faire.

Vu l'ampleur de cet évènement il est proposé de créer une commission Ad'hoc spécifique « Fête du Village »

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :**

- **DE CRÉER** une commission AD'HOC spécifique « fête du Village »
- **DE DÉSIGNER** l'ensemble des membres du conseil municipal

Installation d'un distributeur automatique de pain

Madame le Maire donne lecture d'un courriel reçu par la société France-Pain qui propose l'installation de distributeurs automatiques de baguettes de traditions dans les villages ne bénéficiant pas de ce service.

Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur l'installation d'un distributeur automatique de pain.

L'ensemble des Conseillers donne un avis favorable à cette proposition et charge Madame le Maire de rencontrer le représentant de la société France-Pain afin d'échanger plus en détail sur ce projet.

Mise à disposition de la salle polyvalente

Vu la demande, en date du 22 janvier 2018, de Madame SPECQ Lynda, sollicitant la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente pour le spectacle annuel des élèves de l'école de musique "Harpe et Compagnie" le weekend du 16 juin 2018 ;

⇒ **Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** de mettre la salle polyvalente à disposition de l'école de musique le 16 et 17 juin 2018 à titre gracieux.

Convention et subvention à l'association Accueil et dialogue

L'association " Accueil et Dialogue" dont le siège est à Epernon 28230 – 2 Rue du Coteau, a pour objet la lutte contre l'illettrisme, l'alphabétisation et l'apprentissage du français aux personnes étrangères ou françaises.

Dans le cadre de son activité, l'association sollicite une subvention auprès de la commune de GAS.

A l'appui de cette demande, la Présidente de cette association a adressé à Mme le Maire une convention annuelle retraçant les activités proposées pour l'année 2018.

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider ;

➔ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :**

- **D'ACCORDER** à l'association "ACCUEIL et DIALOGUE" une subvention de 50 euros.

Commémoration de la grande guerre mondiale 1914-1918

Objets : Pour commémorer la Première Guerre mondiale, une grande collecte est organisée le Samedi 24 Mars prochains, à la salle polyvalente Haye-Gauron 3 Rue de l'Ecole 28320 GAS. Un grand appel est lancé au public afin de photographier ou de numériser tout document relatif à cette période.

Toutes les personnes ou familles qui conservent des documents datant de la Première Guerre mondiale tels que des journaux intimes, des carnets, des correspondances, des photographies, des tracts, des affiches...sont invitées à venir les déposer aux Archives pour avoir des conseils, ou pour les faire numériser afin de sauver ceux-ci de l'oubli, voire de la disparition ou en faire don .Pour cela, des professionnels seront présents pour accueillir les particuliers afin d'identifier les documents, les numériser. Ceux-ci seront ensuite restitués au contributeur

Chorale : Constituer une grande chorale éphémère de 100 participants, petits et grands, qui chanteront lors des journées des 10 et 11 novembre 2018.

Alors si vous avez des talents de chanteur ou tout simplement si vous souhaitez participer à une grande aventure historique lancez-vous ! Pas de panique! Vous n'aurez pas à chanter solo ni à improviser !

Ce qu'il faut vraiment, c'est de l'ouverture et le désir d'être acteur de ce grand événement.

Information des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation

08/02/2018	Entreprise ER : Mise aux normes électricité point lumineux cour d'entrée	412.72 € T.T.C
08/02/2018	Entreprise ER : création de points lumineux accès Mairie/logement/prairie	754.38 € T.T.C

Questions et informations diverses :

- CCAS** : Aujourd'hui, toutes les entreprises sont obligées de mettre en place une mutuelle pour leurs salariés. Cependant, d'autres personnes, et notamment les retraités, doivent adhérer individuellement à une mutuelle à des tarifs souvent élevés. Depuis peu, certaines sociétés d'assurance propose aux collectivités de mettre en place une opération groupée permettant d'offrir une couverture complémentaire santé aux habitants à des conditions préférentielles. Mme Bracco propose que cette opération soit réalisée sur la commune et que le CCAS en soit chargé. Le conseil émet un avis favorable.
- Spectacle enfants** : Le spectacle initialement prévu en janvier et qui avait dû être annulé au dernier moment suite aux problèmes logistiques des intervenants aura bien lieu le 25 Mars 2018 dans la salle Haye-Gauron. Le tarif payé par la commune sera réduit de moitié.
- Projet de déploiement 3G et 4G** : Mme le maire informe le conseil qu'Orange souhaite installer une antenne 4G sur la commune. Compte tenu de la très mauvaise couverture du village en téléphonie mobile, on ne peut que s'en réjouir. Le site du château d'eau serait envisagé et les services d'Orange sont en train d'étudier la faisabilité technique. Le dossier et la convention seront présentés au conseil prochainement.
- Théâtre** : Mme LABAUME était présente pour le match d'impro et la pièce de théâtre ont eu lieu les 10 et 11 mars derniers. Elle trouve dommage que peu de gens de Gas se soient déplacés car les spectacles étaient de qualité. Mme Bracco tient à signaler que cette troupe de théâtre amateur de Bleury_Saint Symphorien reverse en plus une partie des recettes du spectacle à la commune sous forme de don. Le conseil émet le souhait que d'autres tentatives pour proposer du spectacle vivant sur la commune soient toutefois faites à l'avenir.

Le secrétaire de séance
Jacques PATRIER

Mme le Maire
Anne BRACCO



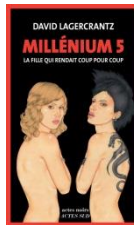
L'équipe de la bibliothèque vous accueille

LE MARDI DE 16 H 15 A 17 H 15

LE MERCREDI DE 16 H A 18 H

LE SAMEDI DE 10 H 30 A 12 H 30

Nous vous listons les dernières acquisitions de cet hiver :



ROMANS POLICIERS :

LAGERCRANTZ D. Millénium n°5 : La fille qui rendait coup pour coup

Une enfance violente et de terribles abus ont marqué à jamais la vie de Lisbeth Salander. Le dragon tatoué sur sa peau est un rappel constant de la promesse qu'elle s'est faite de combattre l'injustice sous toutes ses formes. Résultat : elle vient de sauver un enfant autiste, mais est incarcérée dans une prison de haute sécurité pour mise en danger de la vie d'autrui.

BROWN D. : Origine

Robert Langdon, le célèbre professeur en symbologie, arrive au musée Guggenheim de Bilbao pour assister à la conférence d'un de ses anciens élèves, Edmond Kirsch, un éminent futurologue spécialiste des nouvelles technologies.

La cérémonie s'annonce historique car Kirsch s'apprête à livrer les résultats de ses recherches qui apportent une réponse aux questions fondamentales sur l'origine et le futur de l'humanité. Mais ...

BUSSI M. : On la trouvait plutôt jolie

Du désert saharien à la jungle urbaine marseillaise, en quatre jours et trois



nuits ...



Un suspense renversant et bouleversant

ROMANS :

FEIGEAN I. : Douleur angevine

Malgré toute la violence paternelle puis conjugale subie par cette quadra, *Douleur angevine* est aussi une belle histoire d'amour, qui affirme l'originalité et le talent de son auteure.

Nous avons à votre disposition trois liseuses à vous prêter, pour vous permettre de télécharger gratuitement tout livre numérique figurant sur le portail de la médiathèque de Mainvilliers.

A bientôt.

Evelyne Boscardin

10, rue de l'école

Tél. : 02.37.33.72.85

bibliotheque-gas@gmx.fr

